

Bruxelles, le 25 novembre 2021
(OR. en)

13816/1/21
REV 1

LIMITE

TELECOM 416

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Droits et principes numériques - Débat d'orientation

Le Conseil européen a souligné l'importance de la transformation numérique pour la prospérité, la sécurité et la compétitivité de l'Europe ainsi que pour le bien-être de nos sociétés. Dans ce contexte, il a noté que la communication de la Commission intitulée "Une boussole numérique pour 2030: l'Europe balise la décennie numérique" constitue une étape en vue de tracer les contours du développement numérique de l'Europe pour la prochaine décennie¹.

Les technologies numériques transforment chacun des aspects de notre vie et offrent des possibilités sans précédent. La pandémie de COVID-19 a radicalement modifié le rôle que joue la transformation numérique dans nos sociétés et nos économies, bouleversé la manière dont elle est perçue, et accéléré son rythme. Toutefois, elle a également exacerbé la fracture numérique dans l'ensemble de l'Union européenne, non seulement entre les zones urbaines bénéficiant d'une bonne connectivité et les territoires ruraux et éloignés, mais aussi entre ceux qui peuvent tirer pleinement parti d'un environnement numérique enrichi, accessible et sécurisé et ceux qui ne le peuvent pas.

¹ Déclaration des membres du Conseil européen du 25 mars 2021.

Les grandes entreprises numériques sont devenues de plus en plus puissantes, et leurs modèles économiques ainsi que leur contrôle généralisé de nos données leur permettent d'influer sur notre processus démocratique. Les technologies numériques creusent le fossé entre les pauvres et les privilégiés; elles présentent une série de risques liés à la sûreté, à la sécurité et à la limitation des choix et des libertés fondamentales. Les atteintes à la vie privée, la diffusion de contenus et de produits illicites, la propagation de la désinformation et de la cybercriminalité, le risque de surveillance de masse de la population, la censure en ligne et les biais algorithmiques peuvent entraver la fourniture équitable et non discriminatoire de services privés et publics aux citoyens, et sont de plus en plus répandus. De tels problèmes peuvent compromettre le mode de vie et le modèle de société européens. Dans une certaine mesure, la transformation numérique rappelle les évolutions historiques qui ont vu la technologie et le progrès affecter la structure même de nos sociétés.

L'UE a la possibilité et le devoir d'orienter ses citoyens vers une ère de société numérique où chacun peut surmonter son manque de maturité numérique pour prendre conscience de ses droits en la matière, et où les gouvernements peuvent clairement définir leurs attentes à l'égard des fournisseurs de technologies, afin de garantir les droits et libertés individuels et d'offrir un environnement dans lequel les défis sociétaux urgents peuvent être relevés.

Comme expliqué dans la "boussole numérique pour 2030", l'UE a pour vision une Europe transformée numériquement d'ici 2030, conformément aux valeurs européennes. Il s'agit d'une Europe qui soutient les entreprises innovantes et les citoyens autonomes, dans une société numérique centrée sur l'humain, inclusive, prospère et durable. Le programme d'action intitulé "La voie à suivre pour la décennie numérique", récemment adopté, constitue une première étape vers le renforcement de notre leadership numérique et l'autonomisation des citoyens et des entreprises, faisant ainsi de la numérisation le moteur de la croissance économique et du bien-être social en Europe. La Commission travaille actuellement sur les droits et principes numériques qui garantiront une transformation numérique durable, centrée sur l'humain et fondée sur les valeurs, et elle prévoit de présenter une proposition d'ici la fin de l'année, sous la forme d'une déclaration solennelle commune.

La déclaration énonçant les droits et principes numériques de l'UE est destinée à servir de cadre de référence pour tous les Européens, à les informer et à leur donner les moyens d'agir en ce qui concerne les droits, les libertés et les principes inscrits dans le cadre juridique de l'Union européenne, et à contribuer à faire en sorte qu'ils soient respectés en ligne au même titre qu'ils le sont hors ligne. Elle devrait guider les décideurs politiques dans un effort commun visant à définir la voie européenne vers un monde numérique durable et centré sur l'humain, et à ancrer fermement les interventions politiques de l'UE sur la voie de la transformation numérique de l'Europe. La déclaration pourrait donc également devenir une référence mondiale pour aborder les questions sociétales et éthiques qui émergent de la transformation numérique.

Depuis que cette initiative a été annoncée pour la première fois dans sa communication sur la boussole numérique en mars de cette année, la Commission a dialogué activement avec les citoyens et les parties prenantes concernées pour leur donner la parole. En mai 2021, la Commission a lancé une vaste consultation publique en ligne sur un projet d'ensemble de principes numériques reposant sur un certain nombre de grands domaines correspondant à ceux recensés dans la communication sur la boussole numérique, à savoir: l'accès universel aux services internet; une éducation et des compétences numériques universelles permettant aux citoyens de participer activement à la société et aux processus démocratiques; une administration et des services publics numériques accessibles et centrés sur l'humain; l'accès aux services de santé numériques; un environnement en ligne ouvert, sécurisé et fiable; la protection et l'autonomisation des enfants et des jeunes dans l'espace en ligne; une identité numérique européenne; un accès à des dispositifs, systèmes et services numériques respectueux du climat et de l'environnement; et des principes éthiques applicables aux algorithmes centrés sur l'humain.

La Commission a également organisé des ateliers participatifs avec la société civile, des entretiens ciblés et une consultation avec des enfants et leurs éducateurs. Elle a par ailleurs réalisé une enquête Eurobaromètre afin de recueillir divers points de vue dans les États membres et dans différents groupes d'âge, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux différents milieux sociaux. Ces activités de consultation ont contribué à façonner le projet de déclaration que la Commission proposera après la session du Conseil TTE.

- Les activités de consultation ont mis en évidence un large soutien en faveur d'une déclaration européenne sur les droits et principes numériques. D'après les résultats de l'Eurobaromètre, un grand nombre (82 %) de citoyens jugeraient utile de définir et de promouvoir une vision européenne commune d'une société numérique, en dressant une liste de droits, de principes et de valeurs.
- En outre, 77 % des citoyens ont indiqué qu'ils souhaiteraient en savoir plus sur leurs droits dans l'environnement en ligne, un nombre important d'entre eux (34 %) précisant également ne pas savoir que des droits tels que la liberté d'expression, le respect de la vie privée ou la non-discrimination doivent également être respectés en ligne.
- Les personnes interrogées dans le cadre de la consultation publique ont fréquemment souligné que la société numérique européenne devrait être fondée sur les valeurs européennes et qu'il serait essentiel qu'une société numérique "à l'européenne" ne laisse personne de côté.

Les résultats des activités de consultation seront pris en compte dans la proposition de déclaration européenne sur les droits et principes numériques. Celle-ci s'appuiera également sur des déclarations récentes (telles que les déclarations de Lisbonne, de Berlin et de Tallinn) et sur des initiatives des États membres telles que la charte espagnole des droits numériques, la déclaration italienne des droits relatifs à l'internet, la charte portugaise des droits de l'homme à l'ère numérique, le livre blanc danois sur un meilleur contrat social avec les grandes entreprises technologiques ou le document officiel de la Slovénie, de la République tchèque, de la Slovaquie et de l'Autriche concernant la promotion de l'état de droit dans l'environnement numérique intitulé "Une approche fondée sur les droits de l'homme des technologies numériques nouvelles et émergentes".

Dans ce contexte, les ministres sont invités à répondre aux questions suivantes en vue du débat:

1. Une déclaration européenne sur les droits et principes numériques devrait-elle tracer une voie à suivre pour la prochaine décennie et constituer la première étape dans la définition d'un cadre de référence mondial avec les partenaires qui adhèrent aux valeurs démocratiques de l'UE?
2. Pensez-vous que les domaines énumérés ci-dessus constituent une bonne base pour une déclaration générale sur les principes numériques dans la perspective d'une décennie numérique?